flash info

Juillet 2020

#16

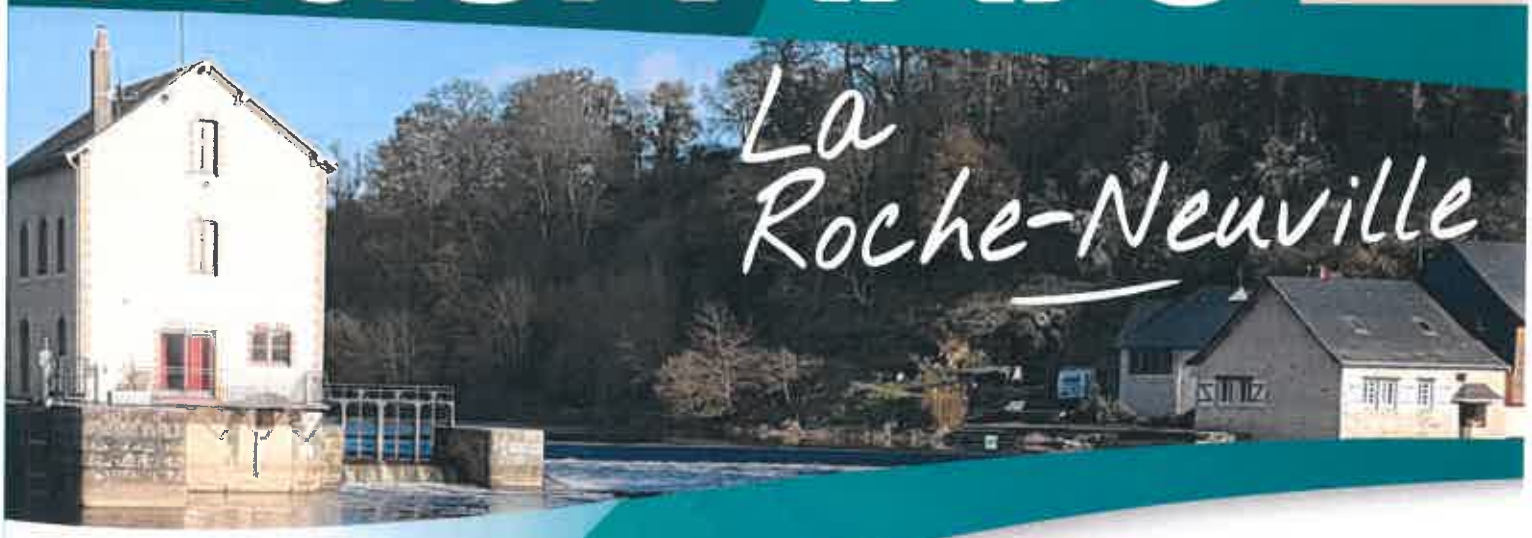

édito

C'est dans un contexte bien particulier que le conseil municipal élu le 15 mars a été installé le 28 mai dernier.

Les élus qui n'avaient pas souhaité renouveler leur mandat ont dû jouer les prolongations, je tiens à les remercier pour leur implication et leur soutien tout au long de la période de confinement.

Je remercie aussi tous les Rocheneuvilloises et Rocheneuvillois qui ont proposé leurs services pour aider les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer pendant la période de confinement ou pour assurer la distribution des masques.

Je remercie également les enseignants d'avoir, dans un premier temps, assuré la continuité de l'enseignement à distance, puis de s'être adaptés à la situation lors du retour des enfants à l'école tout en maintenant le lien avec les enfants restés chez eux.

Afin de préserver la santé de tous, les enseignants et le personnel communal de nos deux R.P.I. (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux), de LOIGNÉ et de HOUSSAY, ont dû faire preuve d'une très grande adaptabilité en vue de répondre à l'attente des familles souhaitant voir leurs enfants retrouver le chemin de l'école dès le 12 mai, qu'ils en soient vivement remerciés.

Dans ce contexte, les missions et les horaires de l'ensemble du personnel communal ont été souvent impactés. Sans l'implication de tous, nous n'aurions pu assurer la majorité de notre mission de service public, je les remercie très sincèrement.

Nous mesurons maintenant l'impact financier de cette crise sanitaire. L'ouverture de nouvelles classes pendant la crise sanitaire nous a contraint à embaucher du personnel supplémentaire, rémunérer des heures complémentaires, procéder à l'achat de matériels de protection et de consommables. Souhaitons que l'Etat confirme son engagement de venir en aide aux collectivités territoriales pour cette charge financière imprévue au budget.

Après la période estivale, avec Christophe DELOGÉ, nouveau maire délégué de SAINT-SULPICE, les adjoints - qui ont tous en charge l'animation de commissions communales - et l'ensemble des conseillers municipaux, nous allons mener une réflexion sur les projets que nous pourrions réaliser au cours du mandat. Certains d'entre eux feront certainement l'objet d'une présentation publique afin de recueillir votre assentiment.

L'année 2020 sera marquée par un vrai coup d'arrêt dans l'animation de nos villages, et par conséquent l'activité de nos associations et de nos bénévoles s'en trouve réduite.

Souhaitons que 2021 nous permette de retrouver la dynamique qui règne habituellement sur notre commune, pour cela je compte sur vous.

Jean-Paul FORVEILLE
Maire de LA ROCHE-NEUVILLE

Budget 2020 - Budget général de la Commune

Fonctionnement dépenses : 1 094 168,80 €

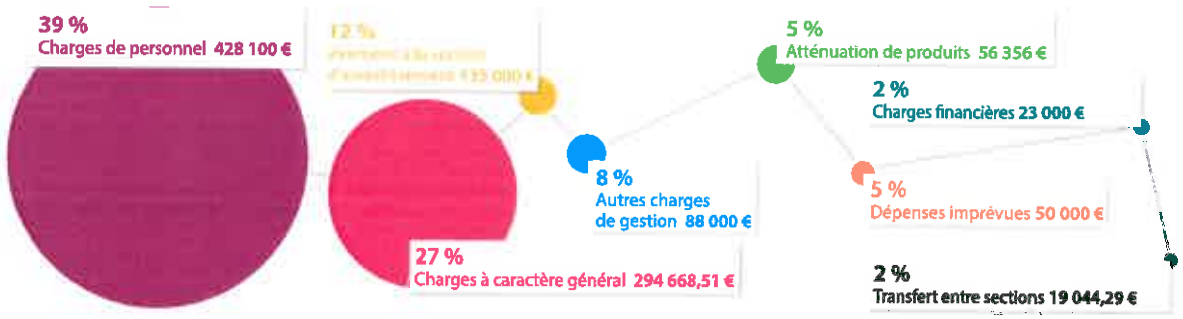

Fonctionnement recettes : 1 094 168,80 €

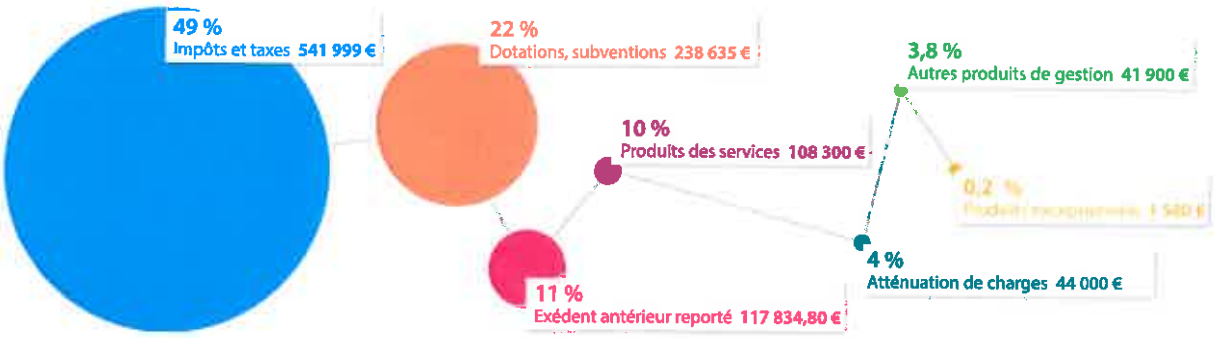

Investissement dépenses : 1 934 024 €

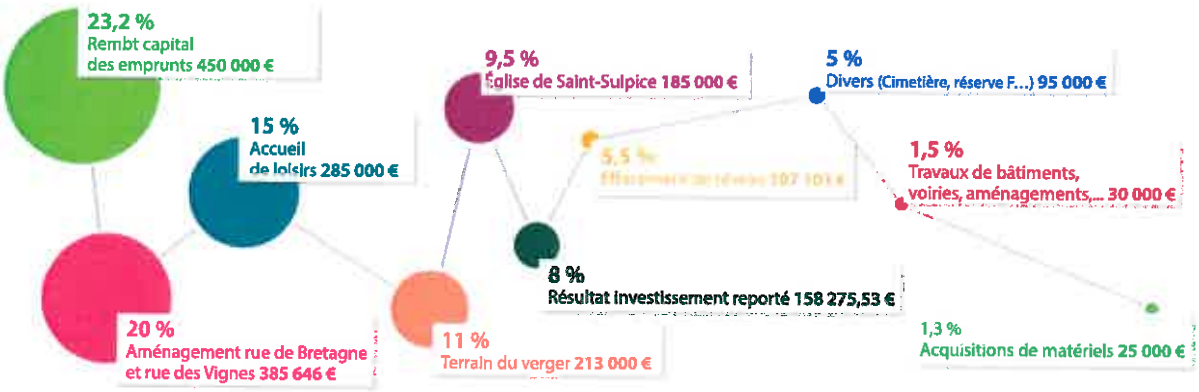

Investissement recettes : 1 934 024 €

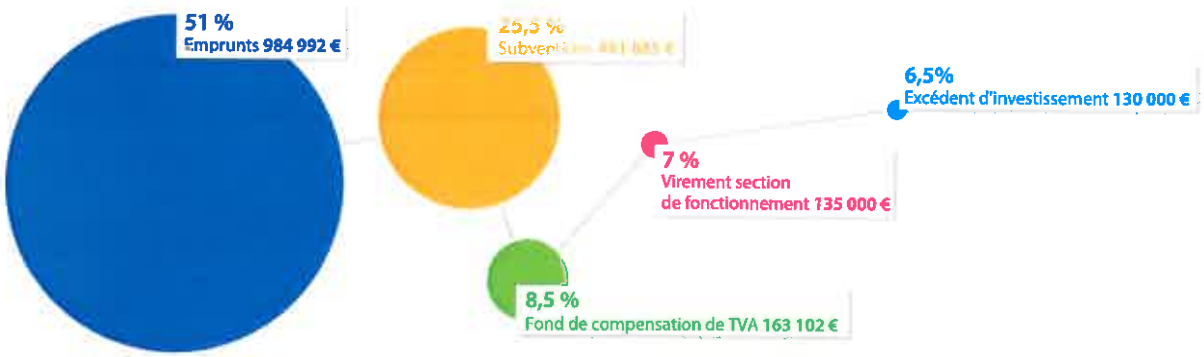

Plusieurs lignes budgétaires ont été alimentées afin de prévoir les programmes d'investissements complets, mais les dépenses et les emprunts ne seront réalisées que partiellement au cours de l'exercice 2020

URBANISME

Lotissement du Stade 4

La vente des parcelles s'est encore accélérée en ce début d'année 2020. Il ne reste que 4 parcelles disponibles sur la 4ème tranche du lotissement du Stade.
Pour ceux qui sont intéressés, il faut se faire connaître en mairie.

Parcelles disponibles à la vente

Projet lotissement à Saint-Sulpice

Le projet de création d'un lotissement communal à Saint-Sulpice est à l'étude ; l'acte d'achat du terrain a été signé le 11 juin dernier.

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture **sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.**

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Programme d'amélioration de l'habitat

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur, vous avez un projet d'amélioration de votre logement, avant d'entreprendre vos travaux, vous pouvez contacter :

- La Communauté de communes du Pays de Château-Gontier au 02 43 09 55 55
- ou vous pouvez également vous déplacer lors de permanences, organisées tous les jeudi matin à l'Hôtel de Ville et de Pays de Château-Gontier de 9h à 12h.

Espace Info Energie

Comment construire ou rénover économe ? Quel type de chauffage utiliser ? Comment bien isoler ma maison ? Comment réduire ma facture d'énergie ?

L'Espace Info Energie saura répondre à toutes vos questions !

Il s'agit d'un service d'informations et de conseils neutres mis à disposition du public gratuitement. Énergies renouvelables, rénovation, économies d'argent... sont des thèmes que vous pourrez aborder ! Des spécialistes sont présents pour vous recevoir et répondre à toutes vos questions liées à l'efficacité énergétique ou l'utilisation de ressources renouvelables.

Permanence le jeudi de 9H à 12H et de 14H à 18H (sur RDV) à l'Hôtel de Ville et de Pays à Château-Gontier.

Mise en place du nouveau conseil municipal

Le jeudi 28 mai dernier, lors d'une séance à huis clos, le conseil municipal a élu le maire et ses quatre adjoints :

- Jean-Paul Forveille a été réélu maire de La Roche- Neuville et maire délégué de Loigné-sur-Mayenne.
- 1re adjointe : Céline Cottereau
- 2e adjoint : Christophe Delogé et maire délégué de Saint-Sulpice,
- 3e adjoint : Nathalie Chartier
- 4e adjoint Philipe Houdu

Mise en place des commissions

Chaque commission est en charge de travailler sur des projets concernant son champ d'intervention. Ces projets sont ensuite présentés au conseil municipal qui donne ou non son autorisation à leur lancement, en fonction des priorités et des moyens financiers.

Commission Finances
Responsable :
Jean-Paul FORVEILLE

Commission Travaux
Responsable :
Philippe HOUDU

Commission Scolaire et Extrascolaire
Responsable :
Céline COTTEREAU

Commission Action Sociale
Responsable :
Céline COTTEREAU

Commission Animation
Responsables :
Philippe HOUDU & Nathalie CHARTIER

Commission Terre de Jeux 2024
Responsable
Guillaume COUSIN

Commission Cadre de vie/ Environnement / Dév. durable
Responsable :
Nathalie CHARTIER

Commission Information Communication
Responsable :
Christophe DELOGÉ

Commission Patrimoine
Responsable :
Christophe DELOGÉ

Commission Attribution des logements
Responsable :
Christophe DELOGÉ

Commission Bibliothèque municipale
Responsable :
Nicole PLANCHENAULT

Conseil Municipal d'Enfants

L'année 2019 se sera clôturée sous le signe de la solidarité pour le Conseil Municipal des Enfants. Accompagnés de Serge Bertron et Claude Jan, ils ont porté un colis aux personnes isolées sur la commune au moment des fêtes de Noël. Ils ont aussi profité du marché de Noël de l'APE Loigné/Marigné pour vendre des douceurs. Les fonds récoltés ont été reversés à l'association Médecins sans frontières, lors d'une rencontre avec une bénévole de l'association, qui leur a présenté les missions de cette association et fait part de certaines de ses expériences. Ces rencontres et les échanges qui ont eu lieu auront été des expériences riches et constructives pour chacun.

Même si l'année a été perturbée, nos jeunes élus gardent l'envie de mener à bien leur projet de construction d'une boîte à livres. Le travail de conception est d'ailleurs bien lancé. Il en est de même pour leur volonté de rencontrer les membres du Club de l'Amitié afin de partager un après-midi convivial autour du jeu et d'un goûter. Ce sera aussi l'occasion d'échanger sur leurs expériences de vie respectives. Nul doute qu'une date sera trouvée pour renouveler cette belle initiative.

Vie associative

Le Label « Terre de Jeux 2024 »

En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'ambition première est que le pays tout entier vibre et se rassemble pendant les semaines de compétition, et qu'une dynamique se crée dès aujourd'hui dans tous les territoires. *La fête sera plus belle si elle est partagée. L'héritage sera plus fort s'il est co-construit.*

C'est tout le sens de ce label Terre de Jeux 2024 qui est proposé aux collectivités territoriales. Les Jeux Olympiques et Paralympiques représentent une opportunité d'émotions, d'actions et de promotion hors norme.

C'est dans ce cadre-là que notre commune rejoint officiellement la communauté « terre de jeux 2024 ».

FOOTBALL : L'ASL devient l'ALL

La naissance du nouveau club est officielle. La ligue des Pays de la Loire et le District de la Mayenne viennent de valider notre volonté de fusion entre l'ASLoigné et l'AGLaigné. La fusion était devenue indispensable pour maintenir la pratique du football dans nos 2 communes.

Le nouveau nom est l'ALL : ATHLETIC Laigné Loigné.

Le nouveau club devrait compter environ 200 licenciés.

Le fonctionnement pour nos jeunes (U6 à U18) restera le même que la saison précédente. Beaucoup de choses sont encore à mettre en place.

Licences de foot

Pour toutes personnes (nées à partir de 2015) désirant pratiquer le football pour la saison 2020-2021, merci

- de vous rendre sur le site www.asloigne.com pour connaitre la procédure à suivre pour prendre une licence
- d'appeler : Karl NOTAIS au 02.43.70.36.66
- d'envoyer un mail à : athleticlaigneloigne@gmail.com

Patrimoine

Si vous avez d'anciennes photos sur Loigné ou sur Saint-Sulpice, n'hésitez pas à contacter la mairie (ou le responsable de la commission « Patrimoine » : Christophe Delogé) : ces photos pourraient agrémenter le focus qui est en cours de réalisation sur l'histoire de la Roche-Neuville. Initialement prévu pour 2020, ce focus devrait sortir en 2021.

Opération « Argent de Poche »

Après une première session du dispositif en février dernier, l'opération « Argent de poche » est reconduite du 29 juin au 31 juillet et du 19 au 30 octobre 2020 pour les jeunes de La Roche-Neuville.

Les jeunes seront sollicités pour effectuer diverses missions : entretien des espaces verts, désherbage, nettoyage des bâtiments communaux et réalisation de certains travaux de peinture en contrepartie d'une rémunération de 15€ pour 3 heures par jour.

Repas des aînés

En raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, le repas des aînés initialement prévu le mercredi 29 avril 2020 a dû être annulé.

Il sera reporté au cours du mois d'octobre/novembre prochain si la situation sanitaire le permet.

Fleurissement

APPEL A BÉNÉVOLES

La crise sanitaire a sérieusement perturbé l'organisation du travail de nos agents techniques et sans aucun doute le fleurissement de vos maisons. Par conséquent nous vous informons que le jury des maisons fleuries ainsi que le jury régional des villages fleuris n'aura pas lieu cette année.

En 2021 les différents jurys auront à se positionner sur le fleurissement et nous aurons également à défendre le maintien de la 3ème fleur pour le village de SAINT-SULPICE. Agents de la collectivité, bénévoles et résidents auront à se mobiliser pour pérenniser ce label. Le groupe de bénévoles ne demande qu'à s'enrichir pour relever ce challenge, les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître à la mairie. Nous vous remercions d'avance.

La Commission CADRE DE VIE

Frelons asiatiques

Dans le cadre du Plan d'Action Collectif auquel la commune de La Roche-Neuville adhère, en cas de suspicion ou de découverte d'un nid, merci de tenir informée la mairie au 02.43.07.28.71.

La commune s'engage à financer les interventions réalisées sur le domaine privé à hauteur de 50 % jusqu'à 100€ et à hauteur de 65% au-delà de 100€.

Le solde TTC de l'intervention restant à la charge du particulier lui sera directement facturé par « l'entreprise prestataire ».

Environnement

ENTRETENIR DEVANT CHEZ SOI, c'est l'affaire de chacun et c'est agir ensemble pour participer à la préservation de notre environnement. Les services municipaux assurent le nettoyage et l'entretien des espaces publics, la propreté des rues du bourg, cependant il revient au locataire ou au propriétaire de balayer, désherber et nettoyer le trottoir et caniveau sur la partie de la voie publique qui longe sa maison ou son jardin.

Dépôts sauvages

Nous vous rappelons : les dépôts sauvages (que ce soient des déchets verts, du cartonnage, des détritus ...) sont interdits sur la voie publique et sur les terrains communaux.

De même, les espaces de tri sélectif doivent être utilisés à bon escient et les dépôts réalisés dans les containers et non à côté, comme nous le constatons parfois. Nous comptons sur votre vigilance.

Tout dépôt sauvage est sanctionné d'une amende de 3ème classe en référence du code pénal, article R.6321.

Bruit de voisinage

Les aboiements excessifs de chiens peuvent être une cause de stress aussi bien pour l'entourage que pour l'animal.

Une solution de dressage efficace et simple existe : utiliser un collier anti aboiement.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14 h à 19h30
- les samedis et mercredis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

[article 9 de l'arrêté préfectoral n° 2008-D-278 portant réglementation des bruits de voisinage]

ALSH
Vacances d'été

Cet été, nous proposons un thème par journée. Des activités seront donc organisées en rapport avec le thème de la journée, et varieront chaque semaine. Le programme est consultable sur le site internet de la mairie : **http://www.la-roche-neuville.mairie53.fr/**

Au vue du protocole que nous devons mettre en place, nous organiserons l'ALSH par :

- groupe(s) de 7 enfants + 1 animateur pour les 3-5 ans
- groupe(s) de 11 enfants + 1 animateur pour les 6-12 ans

Les restrictions se portent également sur les transports et par conséquent, il n'y aura pas de sortie à la journée ; ni d'activités à la carte pour les jeunes. (Sauf si évolution du protocole)

Le port du masque reste obligatoire pour le personnel, et les familles ne seront pas autorisées à rentrer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter Marion CHAUVEAU :

-Par mail : **clsh.loignesurmayenne@gmail.com**

Par téléphone : **06-07-07-78-10 OU 02-43-07-28-71**

Calendrier
des fêtes et manifestations

JUILLET & SEPTEMBRE

Toutes les manifestions prévues au cours des mois de juillet et septembre ont dû être annulées à cause de la crise sanitaire.

OCTOBRE

D. 4	Cyclo-cross à St-Sulpice – Véloce Club
Mar. 6	Repas du Club de l'Amitié
V.S.D 30-31-01	Concours de belote – Société de Boules Bretonnes

NOVEMBRE

D. 8	Loto APE à Château-Gontier
Mer. 11	Armistice
S. 21	Sainte-Cécile – Amicale de la musique

DÉCEMBRE

Mar. 8	Bûche de Noël - Club de l'Amitié

ALSH
Retour en images

Thème des petites vacances de février :
Vacances colorées

Thème des mercredis :
- Tout en douceur
- Nature colorée

Merci à **Louison Houdayer** (qui a effectué une partie de son stage BAFA) et à **Cindy Pompagnini** (pour son bénévolat)